Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

AIDE ET SOINS À DOMICILE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Vaccination à domicile pour les personnes vulnérables qui ne peuvent pas se déplacer

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) et l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) ont convenu des modalités pour garantir la vaccination à domicile. Quelque 1'700 personnes vulnérables qui ne peuvent pas se déplacer, ou très difficilement, pourront être vaccinées contre le COVID-19 chez elles. Spécialement formés, des infirmières et infirmiers du dispositif de l'AVASAD, soutenus par la Protection civile vaudoise, commenceront la vaccination à domicile à partir de lundi 15 février.

Afin d'assurer l'accès à la vaccination à toutes les personnes vulnérables, le DSAS a souhaité intégrer l'AVASAD et ses 49 centres médico-sociaux (CMS) au dispositif cantonal de vaccination. Les CMS ont ainsi contacté 24'000 personnes recevant de l'aide et des soins à domicile, âgées de 75 ans et plus ou souffrant de maladies chroniques graves pour les informer sur la vaccination. 1670 d'entre elles ne peuvent pas se déplacer ou alors leur déplacement nécessiterait un transport particulier. Pour elles, la vaccination à domicile s'est avérée la solution la plus adéquate. Les Conseillères d'Etat Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale et Béatrice Métraux, cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité le soulignent : « Il est impératif que le plus grand nombre possible de personnes particulièrement vulnérables puissent être protégées rapidement. Grâce à l'engagement de l'AVASAD et de la protection civile vaudoise, on permettra d'amener le vaccin à la maison lorsque cela n'est pas possible autrement. » Ce dispositif vient compléter les centres cantonaux déjà existants, les équipes mobiles de la Protection civile vaudoise et la vaccination qui débutera dans plus de 260 cabinets médicaux début mars, après une phase pilote dans quelques cabinets.

Concrètement, 55 infirmières et infirmiers travaillant dans les CMS sont formés pour la vaccination. Ils feront équipe en binôme avec des astreints de la Protection civile vaudoise provenant des équipes mobiles de vaccination. Dès le 15 février et durant tout un mois, 22 équipes sillonneront le canton pour administrer la première dose. La

deuxième injection est prévue à partir du 15 mars. Les centres cantonaux de vaccination ainsi qu'un réseau de CMS préparateurs sont chargés de préparer le matériel d'injection qui sera remis aux binômes. Le nombre de seringues préparées et la planification des tournées sont organisés de manière à ce qu'aucune dose ne soit perdue. À noter que l'AVASAD a la responsabilité d'identifier les personnes qui peuvent bénéficier de la vaccination à domicile et qu'il n'est pas possible de s'inscrire pour cette prestation.

Pour Susana Garcia, directrice générale de l'AVASAD, « le dispositif de l'AVASAD s'est rapidement organisé pour répondre à la demande du Canton. Ce déploiement progressif auprès de tous et cet accès équitable au vaccin, quelle que soit la vulnérabilité des personnes et jusque dans les lieux les plus excentrés du canton: nous voilà au cœur de la mission des CMS. »

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 février 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat, medias.sgdsas(at)vd.ch
DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat
Susana Garcia, directrice générale de l'AVASAD